

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CONSEILS EN LOBBYING RENOUVELLE SON BUREAU

Paris, le 8 juillet 2015
PJ : Charte de déontologie de l'AFCL

L'Association Française des Conseils en Lobbying (AFCL), réunie ce matin en Assemblée Générale, a élu à l'unanimité le nouveau bureau de l'association :

- Président : Fabrice Alexandre, Communication & Institutions - C&I
- Vice-Présidents : Nicolas Bouvier, APCO Worldwide, Capucine Fandre, Séance Publique, Alexandre de Montesquiou, AI2P, Pascal Tallon, Boury-Tallon & Associés
- Trésorier: Aristide Luneau, Interel (nouvel entrant)
- Secrétaire Général : Agnès Dubois-Colineau, Arcturus Group (nouvelle entrante).

L'Assemblée Générale a traduit son adhésion aux travaux conduits depuis 2013 sous la présidence d'Alexandre de Montesquiou, puisque cinq des six membres du précédent bureau ont été reconduits, pour deux nouveaux entrants. Florence Maisel (Interel), Trésorière dans le précédent bureau, ne se représentait pas.

Dans les débats sur le lobbying, l'AFCL souhaite renforcer ses efforts de pédagogie en faveur d'un lobbying exigeant, transparent, fondé sur des règles claires et applicables à tous les acteurs. Il constitue en effet un apport au débat démocratique et à l'information des décideurs publics. Autour de Fabrice Alexandre, nouveau Président de l'AFCL, le bureau souhaite faire porter son action sur trois points essentiels :

- **contribuer aux réflexions en cours sur l'encadrement du lobbying** : l'AFCL peut s'appuyer sur la qualité et l'antériorité de sa Charte de déontologie, qui offre à bien des égards un modèle utile ;
- **promouvoir un lobbying professionnel, fondé sur des règles déontologiques claires, plus que jamais utile et légitime** dans le débat démocratique, qu'il soit le fait d'entreprises, de collectivités, d'associations ou d'ONG ;
- **renforcer les échanges internes à l'AFCL**, compte tenu de l'arrivée récente de nouveaux membres qui renforcent sa représentativité, **mais aussi avec les autres associations de lobbyistes**, en particulier au sein de l'Union européenne où les débats sur le métier sont partagés.

Pour mémoire, l'AFCL, fondée en 1991, rassemble autour d'une des toutes premières chartes de déontologie en Europe la plupart des cabinets de conseil en lobbying exerçant en France (aujourd'hui 45 professionnels issus de 33 entreprises). Trois objectifs animent ses travaux :

- rassembler et représenter les professionnels auprès des Pouvoirs Publics français et des institutions de l'Union Européenne ;
- promouvoir la compétence, le professionnalisme et la déontologie des membres de l'AFCL ;
- expliquer le fonctionnement et l'utilité sociale de cette profession.

www.afcl.net

Contact : Fabrice Alexandre - + 33 1 47 42 53 00 - f.alexandre@cominst.com